



RESTAURER L'ESPACE DE MOBILITE DU RIOU DE L'ARGENTIERE POUR LIMITER LES DEBORDEMENTS A MANDELIEU-LA-NAPOULE

Délégation : Marseille
Région/Département : Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Alpes Maritimes
Commune concernée : Mandelieu-La-Napoule
Bassin versant : Littoral de Fréjus
Type de milieu : Cours d'eau

Interlocuteurs Agence
CI : Pierre Barret / Référent : Vincent Mayen

PRESENTATION DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS
CS 50054
06414 Cannes Cedex

PARTENAIRES

Agence de l'eau, Services de l'Etat, Commune de Mandelieu-La-Napoule

CONTEXTE ET HISTORIQUE

Le bassin du Riou de l'Argentièrre est affecté par des crues rapides et violentes lors d'épisodes pluvieux intenses ainsi qu'un dépôt important des sédiments fins à l'aval sur la commune de Mandelieu-la-Napoule. Ce secteur concentre les zones à enjeux socio-économiques très sensibles au risque d'inondation, avec une population en augmentation rapide et une part importante d'estivants. Parallèlement, les espèces protégées inféodées aux milieux humides sont aujourd'hui menacées, avec la présence de remblais et de talus non stabilisés qui participent à l'apport de sédiments fins ainsi qu'à la dégradation de la ripisylve. Dans ce contexte, un PAPI sur le bassin versant du Riou a été labellisé en 2014 afin de protéger les populations contre les crues cinquantennales. Il prévoit notamment pour la partie amont, la réalisation d'un ouvrage de ralentissement des crues et des actions de maîtrise des ruissellements et du transport solide. Suite à l'évènement dévastateur d'octobre 2015 et au lourd bilan subi (8 décès), les collectivités ont toutefois souhaité augmenter le niveau de sécurisation proposé dans le cadre du PAPI. Cette volonté s'exprime au travers du programme de restauration de l'espace de mobilité du Riou de l'Argentièrre dans sa partie aval, afin de protéger les populations d'une crue centennale, objectif pour lequel la restauration des milieux aquatiques est indispensable.

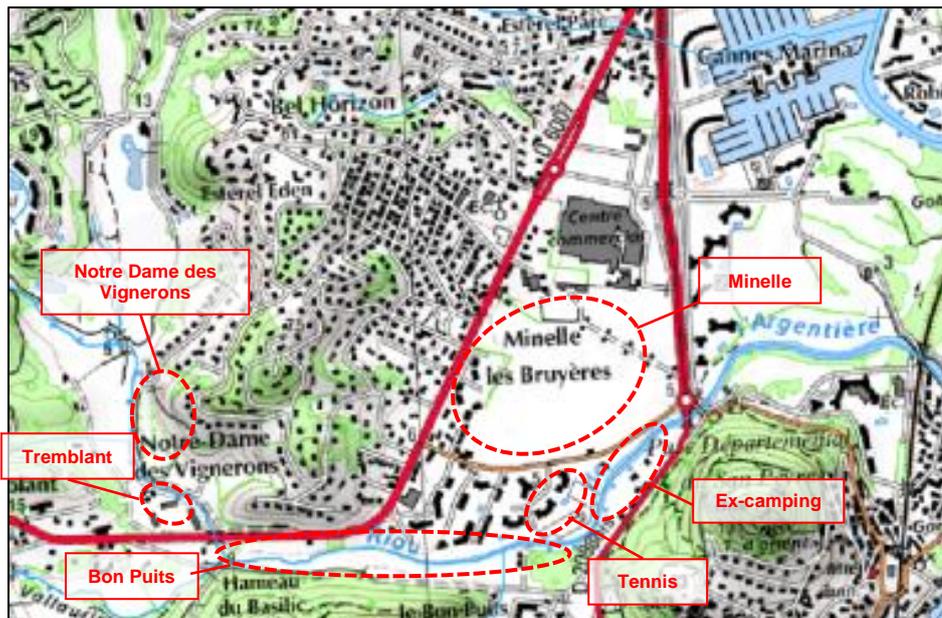
PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Restaurer l'espace de mobilité du Riou de l'Argentièrre affecté par des crues éclairs afin de protéger les populations contre le risque d'inondation, aggravé par les dysfonctionnements écologiques du Riou (colmatage, dégradation de la ripisylve)

OBJECTIFS

- **Redonner de l'espace au fleuve** et restaurer un caractère plus naturel afin, notamment, de favoriser une diversification des milieux aquatiques et de remédier au dépôt de sédiments fin qui accentuent le risque d'inondation.
- **Accroître les champs d'expansion des crues** pour orienter les débordements vers les secteurs non vulnérables et restaurer de petites zones humides favorables à la biodiversité locale.
- **Restaurer les berges du cours d'eau**, en supprimant les espèces invasives génératrices d'embâcles et en replantant des essences adaptées, tout en valorisant les abords au profit de la population et de sa sensibilisation au risque.

DESCRIPTION DU PROJET



Localisation des secteurs d'intervention

6 sites distincts ont été déterminés :

1. Le site de Notre-Dame des Vignerons, en rive gauche, sur un linéaire de 270m et une superficie de 1,5ha
2. Le site de Tremblant, en rive droite sur un linéaire de 215m et une superficie de 1,3ha
3. Le site de Bon Puits, en rive droite. Ce site comprend deux affluents du Riou : les vallons de Vallauris et de bon puit. Le linéaire de cours d'eau est d'environ 1km et la superficie concernée est de 5,5ha
4. Le site des tennis communaux, en rive gauche, sur un linéaire de 270m et une superficie de 1,6ha
5. Le site de l'ex-camping de l'Argentière (fermé définitivement en 2016 pour des raisons de sécurité), en rive droite sur un linéaire de 260m et une superficie de 1,3ha
6. Le site de Minelle, en rive gauche du Riou mais séparé par une route, d'une superficie de 14,5 ha

Montant total de l'étude : 160 000 € HT

Plan de financement :

- ➔ Agence de l'eau : 80 %
- ➔ Autofinancement : 20 %

LES OPERATIONS A PREVOIR

- ➔ Restauration d'un caractère plus naturel du lit mineur (sites 1 à 5)
- ➔ Elargissement du cours d'eau et reconnexion du lit mineur et du lit moyen pour épandre les eaux (sites 1 à 5)
- ➔ Suppression des infrastructures (fermeture du camping, démolition des terrains de tennis...) présentes sur les terrains à aménager (sites 2, 3, 4 et 5)
- ➔ Végétalisation des berges avec des essences adaptées après suppression des espèces invasives comme la Canne de Provence et le Mimosa (tous les sites)
- ➔ Création d'un champ d'expansion des crues avec des petites zones humides (site 6)
- ➔ Valorisation des aménagements pour la population (tous secteurs)



ZOOM SUR LE PROJET

Détails des aménagements envisagés sur le **site 4 des terrains de tennis communaux**

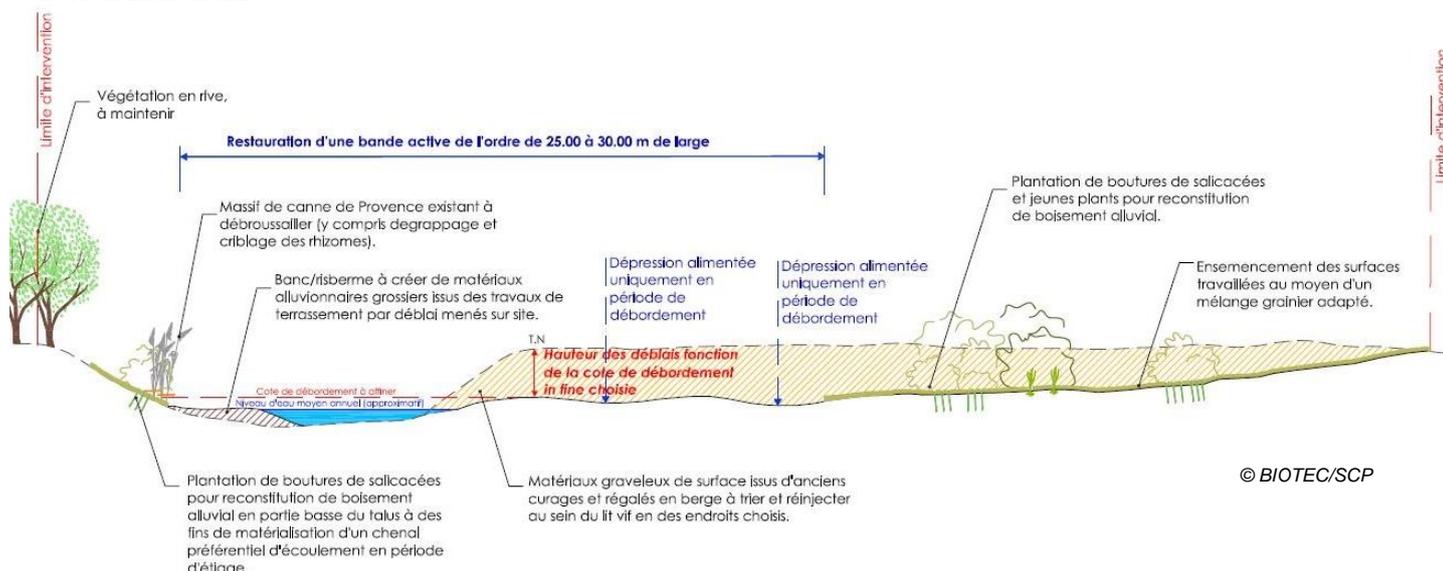
PROBLEMATIQUES

- ➔ Secteur situé majoritairement en zone rouge du PPRi
- ➔ Déconnexion du lit mineur et du lit majeur du fait de l'encaissement prononcé du cours d'eau
- ➔ Homogénéisation des faciès d'écoulement et de la mosaïque d'habitat
- ➔ Ripisylve naturelle quasiment inexistante et envahie par des espèces exogènes

CONTRAINTES MAJEURES

- ➔ Rive gauche fortement anthropisée (groupe de 10 terrain de tennis, immeubles)
- ➔ Secteur de pénétration du bras de mer dans le lit du Riou, zone de couloir migratoire pour l'anguille et le mulot

SOLUTION ENVISAGEE



- Restauration du lit mineur afin de favoriser les processus sédimentaires (décolmatage, charriage des sédiments fins), de contenir les variations d'eau liées à la marée et d'assurer un niveau d'eau suffisant pour permettre la circulation piscicole.
- Restaurer une bande active d'environ 20m de large pour faciliter la restauration des milieux alluviaux, le stockage d'eau et de sédiments et le ralentissement dynamique des eaux de crue.
- Suppression des terrains de tennis afin de redonner de l'espace au cours d'eau et création d'un champ d'expansion des crues en ouvrant la rive gauche sur environ 40m.
- Replantation de plantes héliophytes pour recréation de roselière et revégétalisation de l'ensemble du secteur réaménagé avec des essences indigènes adaptées au contexte local.

GAIN HYDRAULIQUE ATTENDU

Protection contre les crues centennales des secteurs habités grâce aux effets cumulés de l'ensemble des sites à aménager

Création de zone de dépôts d'embâcles et mise en protection du pont de la RD6007

Régulation du phénomène de colmatage rehaussant localement la ligne d'eau

GAIN ECOLOGIQUE ATTENDU

Reconnexion du lit mineur avec son espace environnant, désartificialisé et revégétalisé

Restauration de la mobilité du cours d'eau et des écoulements morphogènes

Suppression des espèces exotiques envahissantes en faveur des espèces endémiques



Gain social et paysager : ouverture au public, développement des aménités urbaines, restauration de la « perception ancestrale » du cours d'eau